

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

**La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 3 mai 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, et M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**103-2021 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

**Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 19 avril 2021**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**104-2021 IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

**Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**105-2021 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 8 au 27 avril 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 27 avril 2021 ainsi qu'au journal des salaires du mois d'avril 2021, le tout totalisant une somme de 466 295 04 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 302 312,95 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Travaux de construction de trottoirs et de bordures, fabrication et pose d'enrobé - Attribution de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions en vue de la réalisation de travaux de construction de trottoirs et de bordures, de fabrication et de pose d'enrobé;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues, réalisée par M. Guillaume Bouchard, ingénieur, démontre que la plus basse soumission est conforme;

**106-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif aux travaux de construction de trottoirs et de bordures, de fabrication et de pose d'enrobé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Aménagement Benoît Leblond, de Trois-Pistoles;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense correspondant aux sommes indiquées au bordereau de soumission, soit un montant total approximatif de 321 123,55 \$, (compte tenu que la dépense peut varier selon la quantité de matériaux réellement livrés), toutes taxes en sus, laquelle dépense sera payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Entretien des terrains municipaux - Attribution de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour obtenir des soumissions en lien avec la réalisation des travaux d'entretien des terrains municipaux en 2021, avec possibilité de prolongation en 2022;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues, réalisée par M<sup>me</sup> Émélie Lapierre, coordonnatrice des services horticoles, démontre que la plus basse soumission est conforme;

**107-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif à l'entretien des terrains municipaux pour la période du 4 mai 2021 au 30 novembre 2021, et, si la Ville exerce l'option de renouvellement, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 novembre 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Entreprises Nicolas Thiboutot inc., de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense forfaitaire de 23 400 \$ par année, toutes taxes en sus, pour les travaux décrits au devis, à laquelle s'ajoute une dépense de 12 \$ l'heure pour tous travaux additionnels faits à la demande de la Ville, le cas échéant.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Travaux de réfection de 190 mètres du réseau d'égout sanitaire - Services professionnels en ingénierie**

**108-2021** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 17 avril 2021, relative à la surveillance des travaux de réfection de 190 mètres du réseau d'égout sanitaire sur la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud (dans le secteur à proximité du 1416);

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 10 645 \$, toutes taxes en sus, (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées), payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Travaux de peinture sur des véhicules des Travaux publics**

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs de services en ce domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, contremaître aux travaux publics, dans une fiche synthèse datée du 20 avril 2021;

**109-2021** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à Soudure mobile JRA le contrat relatif aux travaux de peinture sur la camionnette et sur la chargeuse sur roues des Travaux publics;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 6 960,02 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, la proposition de prix de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Fête nationale pocatoise 2021 - Autorisations**

**110-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale pocatoise, dans le cadre des festivités organisées pour souligner la Fête nationale pocatoise 2021, à tenir, le 24 juin prochain, une randonnée à vélo dans les rues de la Ville, à charge de respecter, sur tout le tracé, les procédures fixées par le ministère des Transports pour la fermeture temporaire des rues sous sa juridiction;

D'AUTORISER la sortie de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de la randonnée à vélo;

D'AUTORISER la sortie, le 24 juin, de deux véhicules et de deux employés des Travaux publics;

DE VERSER au Comité de la Fête nationale pocatoise une subvention de 7 500 \$ pour soutenir l'organisation d'activités respectant le contenu du guide d'activités émis par la Société nationale de l'Est-du-Québec.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Activité Ciné-Kamou - Demande au Fonds des municipalités du Kamouraska**

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) dont un volet vise à favoriser l'offre de services en loisir culturel;

CONSIDÉRANT que la Ville peut identifier une initiative culturelle qu'elle supporte afin que l'organisation de cette dernière puisse bénéficier d'une subvention dans ledit volet du FDMK;

**111-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière supporte l'activité culturelle Ciné-Kamou et s'engage à participer financièrement à l'édition 2021 de celle-ci, à la hauteur de 20 % de la subvention de 500 \$;

QUE la Ville s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faisant une mention verbale, lors de l'activité, de la contribution financière obtenue du FDMK;

QUE M. Cédric Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. - Programme Mégado – Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière reconnaît les avantages d'une collaboration avec le Carrefour des jeunes pour offrir des activités estivales répondant aux attentes des jeunes de 12 à 14 ans, ainsi que des activités de socialisation, à d'autres moments, pour les jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT que le Carrefour des jeunes propose une programmation adaptée à ce temps de pandémie;

CONSIDÉRANT que les adolescents ont besoin d'interagir avec leurs pairs et que le Carrefour des jeunes est un lieu de rassemblement sain et sécuritaire pour eux;

**112-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Carrefour des jeunes de La Pocatière inc., relativement à l'opération du Programme Mégado, renommé Programme COVADO pour la saison estivale 2021;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Office municipal d'habitation de La Pocatière - Budget révisé 2021**

**113-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2021, prévoyant un déficit de 28 905 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 2 890 \$, payable à même les prévisions budgétaires de l'année 2021.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Office municipal d'habitation de La Pocatière - Nomination d'un représentant**

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Claude Carrier comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'OMH de La Pocatière vient à échéance le 8 mai 2021;

CONSIDÉRANT que M. Carrier a manifesté son intérêt et sa disponibilité pour effectuer un autre mandat à ce titre;

**114-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M. Claude Carrier, résidant de La Pocatière, à titre de représentant de la Ville de La Pocatière au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, pour un mandat de trois ans débutant le 8 mai 2021 et se terminant le 7 mai 2024.

### **Jardin floral de La Pocatière - Demande de permis temporaire**

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de l'article 3.13 du règlement administratif numéro 24-90, accorder un permis temporaire spécial pour l'usage de terrains et de bâtiments pour des fins différentes que celles prévues à la réglementation, à condition que le requérant démontre que l'octroi de ce permis temporaire est de l'intérêt du public;

CONSIDÉRANT que le Jardin Floral La Pocatière a déposé une demande de permis temporaire le 22 mars 2021, pour la vente et la distribution de végétaux de son Marché aux fleurs au printemps et à l'été 2021;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 3.13.2 du règlement administratif numéro 24-90, un avis public du fait que cette demande serait soumise au conseil à cette séance a été publié dans l'édition du 7 avril 2021 du journal Le Placoteux;

**115-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'un permis temporaire spécial soit accordé au Jardin Floral La Pocatière pour la distribution des végétaux de son Marché aux fleurs sur les lieux de production, soit à la serre écologique de l'ITA et au kiosque du Jardin Floral, et ce, pour une période de trois mois à compter du 14 mai 2021;

QUE la présente résolution serve de permis temporaire spécial.

### **Soutien au greffe de la Cour municipale de la Ville de La Pocatière**

**116-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M<sup>me</sup> Louise Dussault, de Québec, en qualité de cadre à contrat, pour la durée du contrat de M<sup>me</sup> Léa Bompard, greffière adjointe de la Cour municipale de la Ville de La Pocatière, afin d'accompagner et de former cette dernière dans ses fonctions. M<sup>me</sup> Dussault sera rémunérée en fonction des heures travaillées selon la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction (classe 5, échelon 10). Le pourcentage de vacances sera payé à chaque paie. Aucun autre avantage prévu à ladite Politique ne sera applicable à ce contrat.

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général et des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

### **Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT que la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que, lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO<sup>2</sup> découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT que le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant, à la fois souple, léger, résistant et esthétique, augmentant le confort des usagers, constituant une option durable et rentable;

CONSIDÉRANT que près de 2,2 millions de m<sup>3</sup> de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

CONSIDÉRANT que la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, de carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars, assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

CONSIDÉRANT que l'industrie des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle dans le domaine de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale, et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres), pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

CONSIDÉRANT que les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

**117-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

QUE la Ville de La Pocatière adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

QUE la Ville de La Pocatière adhère à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 3 mai 2021.

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions**

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

La seule question adressée au conseil avant la présente séance vient de M. Richard Blanchet et concerne l'installation de panneaux de signalisation sur la route 230, près du parc industriel Charles-Eugène-Bouchard, pour sensibiliser les conducteurs de camions avec freins à compression à diminuer leur utilisation à proximité des secteurs habités. M. Cédric Gagnon explique que cette route relève du ministère des Transports du Québec. Ce dernier a été contacté et ne juge pas opportun d'installer un panneau dans ce secteur mais il est ouvert à analyser de nouveau la situation sur réception d'une résolution argumentative de la Ville.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**118-2021** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 20.